



PRÉSENCE DE CYANOBACTÉRIES

VIGILANCE NÉCESSAIRE

En raison de la présence de cyanobactéries dans l'eau de baignade, le contrôle sanitaire est renforcé afin de surveiller l'apparition éventuelle de toxines. La baignade reste possible mais des recommandations doivent être appliquées.

Respectez les consignes



Évitez de vous baigner

... dans des zones avec présence d'amas en surface, ou une couleur anormale de l'eau



Éloignez les enfants de l'eau ou des abords de l'eau



Évitez toute activité présentant un risque d'immersion



Douchez-vous après contact avec l'eau



Tenez les chiens en laisse et ne les laissez pas accéder à l'eau



Respectez les recommandations relatives à la pêche et à la consommation de poissons



Signalez tout changement d'aspect ou de coloration des eaux au gestionnaire de la baignade

Les symptômes possibles en cas de présence de toxines dans l'eau



Irritations de la peau et des yeux



Fatigue



Maux de tête
Vertiges



Troubles digestifs
(nausées, vomissements, maux de ventre)

Chez les animaux

(après ingestion d'eau contaminée, en grande quantité)

-  Tremblements
-  Difficultés à marcher
-  Paralysie
-  Décès possible



En cas de symptômes chez une personne



Consultez un médecin



Appelez le **15** en cas d'urgence



Contactez le Centre antipoison et de toxicovigilance (CAPTV) de Lyon
04 72 11 69 11 (24h/24)

En cas de symptômes chez un animal



Consultez immédiatement un vétérinaire



Contactez le Centre national d'informations toxicologiques vétérinaires (CNITV)
04 78 87 10 40 (7j/7)



RESTEZ VIGILANT

la présence de cyanobactéries peut varier selon les secteurs du plan d'eau ou au cours du temps.



Plus d'informations sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

